

69

**BULLETIN**  
 DE LA  
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**  
 DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

**XV<sup>e</sup> Volume.**  
**N° 1. — Janvier 1893.**

**EXTRAITS DU RÈGLEMENT**

ART. 1. — ..... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnes paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'habitation au domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

**SENLIS**  
 IMPRIMERIE VEUVE ERNEST PAYEN  
 9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

**1893**

MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Brustlé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiéhard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seilliére. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Driviére. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seilliére. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

PRESIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

*Président*..... MM. Thirion.  
*Vice-Présidents*..... Brochon, Morel et Vantroys.  
*Secrétaire-Général*..... Delamotte.  
*Secrétaire-Général-Adjoint*..... Lebrasseur.  
*Secrétaire*..... Legras.  
*Secrétaire pour l'Apiculture*..... Hardret.  
*Trésorier*..... Choquet (Jules).  
*Trésorier-Adjoint*..... Noché.  
*Bibliothécaire-Archiviste* .. Deslandes père.  
*Conservateur du Matériel* .. Tirlot.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne. Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Salot, Tassin, Testard, Vaudier, Leclerc (Léon).

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

**BETZ.** — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Arrachart.  
**CREIL.** — *Président* : M. Somasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichot. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *V.-Secr.* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Péan. *Délégués* : MM. Cazier et Coutard.  
**CREPY-EN-VALOIS.** — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. C. air. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.  
**LA CHAPELLE-EN-SERVAL.** — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.  
**NANTEUIL-LE-HAUDOIN.** — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Tassard et Garnotel.  
**PONT-SAINTE-MAXENCE.** — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

La Table des Matières du XIV<sup>e</sup> volume sera envoyée avec le Bulletin de Février.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 8 JANVIER 1893.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. André GODIER, chez M. Combaz, à Barbery.

BASSE, chez M. Roblin, à Betz.

TIRLET (Emile), ancien entrepreneur de peinture, à Senlis.

La correspondance comprend :

Lettres d'excuses de MM. Brochon et Sallot.

Lettres de la Société de Montreuil-sous-Bois et du Président de la Société de Certe, demandant l'échange du Bulletin. — Adopté à l'unanimité.

Règlement du Congrès d'horticulture en 1893.

La Chambre consultative d'agriculture de Tunisie nous annonçant l'envoi de son Bulletin, celui de la Société sera envoyé en échange.

Les catalogues suivants sont déposés sur le bureau :

Baltet frères, — Denaille, — Schmitt, à Lyon, — Jules Balochard, pépiniériste.

M. Lebrasseur donne connaissance du procès-verbal du Conseil d'administration, qui propose à l'assemblée :

1<sup>o</sup> Trois Concours trimestriels, les premiers dimanches de Mai, Août et Novembre, sur tous les produits horticoles. Les récompenses ne seront pas limitées et seront accordées d'après la qualité de chaque lot présenté.

XV<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 1. — JANVIER 1893.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice : 9793

CB : 5019

SHAS



2° Des visites de jardins pourront avoir lieu en 1893.

Ces résolutions sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président fait part à la Société du malheur qui frappe notre dévoué Sociétaire, M. Pecquet, dont un des enfants est décédé la veille. Tous les Membres présents envoient leurs sentiments de sympathie et de condoléance à notre collègue si cruellement éprouvé.

Sur la proposition de M. Thirion, des félicitations sont adressées à l'unanimité à M. Valadon, le frère de l'honorable Président de la Section de Nanteuil, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Des remerciements sont votés :

A M. le Président, qui donne gracieusement à la Société une magnifique reliure aux Bulletins des Sociétés correspondantes ;

A M<sup>me</sup> Deshais, qui fait don d'une assiette pour la dégustation des fruits.

M. Lozet dépose sur le bureau une Pomme Calville rouge d'hiver, provenant du Jardin.

Le Professeur recommande ce fruit, qui se conserve parfaitement. Il doit être cultivé en espalier ou contre-espalier, mais il faut en éviter la culture à haute tige.

Le Professeur termine la séance par une conférence sur la Culture artificielle de la Chicorée sauvage.

---

*Apport en séance.*

M. CHÉRET, jardinier chez M. Thirion : Céleri-Rave, Scarrolle blonde, Laitue d'Alger. — *Mention honorable.*

---

### **Destruction des Chenilles.**

A propos de l'article ci-dessous, M. Hardret communique un moyen préconisé par le *Bulletin de la Société d'apicul-*

*ture* contre la Chenille des choux, et qui consiste à saupoudrer ces plantes, après une petite pluie, avec de la farine de blé qui a le don de tuer les insectes.

M. le Président ajoute qu'on doit pouvoir arriver au même résultat avec le superphosphate de chaux, qui aurait l'avantage d'être moins coûteux.

\*  
\* \*

On sait qu'au mois de juillet les Chenilles de la Noctuelle des moissons, arrivées au terme de leur accroissement, s'enferment dans la terre à une profondeur de quelques centimètres, se creusant une loge de forme ovale dont elles enduisent les parois avec une sécrétion analogue à la matière soyeuse et propre à retenir les particules terreuses.

Lorsqu'au mois d'octobre commencent les labourages, on voit que les chrysalides sont enfoncées à quelques centimètres seulement dans le sol. Pour que les papillons à peine éclos puissent traverser la couche de terre qui les sépare de la surface, il faut que cette terre soit très meuble.

Alors si un tassement superficiel de la terre, un roulage, peut avoir lieu sans de grands embarras pour la culture, les papillons, incapables de percer un sol résistant, devront périr sans avoir réussi à se montrer au dehors.

Les prévisions scientifiques, appuyées sur les mœurs des insectes, ont une fois de plus été justifiées par l'expérience.

---

## **PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS**

### **Section de Betz.**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1892.

PRÉSIDENCE DE M. DESJARDINS, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Présents : MM. Desjardins, Cap (Victor), Doucet, Boutrelle, Conseil.

Instituteur : Lefèvre.

Leçon : Plantation. — Question traitée avec une grande compétence par le jardinier.

Pas d'apports.

Pas de tombola.

La séance est levée à quatre heures.

---

### Section de Creil.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1892.

PRÉSIDENTE DE M. PICHON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont présents : MM. Richard-Mallet et Coutard père.

La correspondance se compose d'une lettre par laquelle M. Somasco renonce aux fonctions de Président, ne pouvant assister aux séances.

Les Membres présents sont unanimes à faire leurs efforts pour ne pas laisser mourir la Section, et forment le vœu qu'une réunion ait lieu en janvier, à l'effet de nommer un nouveau Bureau, M. Thuillot ayant également renoncé aux fonctions de secrétaire, ainsi que le trésorier, M. Péan.

---

### Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1892. — PRÉSIDENTE DE M. LEGROS.

La séance est ouverte à deux heures de relevée.

Sont présents : MM. Legros, Oudin, Garnotel, Courson, Choron, Leuillier, Gacongne, Baticle, Basse, Weisseburger, Pillan, Cluet, Vincent, Poulet, Petit, Bretonne, Caron, Mercier et Francolin.

Le procès-verbal de la réunion du mois d'octobre est adopté sans observation.

La Commission spéciale a statué sur les apports suivants :

1° Apport de M. CHORON : Un lot comprenant 22 variétés de Pommes de Terre, Crosnes du Japon, Carottes de Meaux et de Guérande, Scaroles et Laitue du Trocadéro et 6 variétés de Chrysanthèmes. — *Mention très honorable.*

2° Apport de M. GARNOTEL : Un lot comprenant Choux-Fleurs et Choux-Milan, 4 variétés de Céleri, 13 variétés de Pommes et Poires et 38 variétés de Chrysanthèmes. — *Mention honorable* pour les Fleurs, et *Mention honorable* pour Fruits et Légumes.

---

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1892. — PRÉSIDENTE DE M. CLUET.

La séance est ouverte à deux heures de relevée.

Sont présents : MM. Cluet, Petit, Poulet, Pillan, Bretonne, Courson, Oudin, Choron, Lafontaine, Fasquelle, Garnotel, Basse, Baticle et Francolin.

Le procès-verbal de la réunion de novembre est lu et adopté sans observation.

M. Lozet, professeur, a traité, dans sa conférence, les deux questions suivantes :

1° Conditions à observer pour une bonne plantation au jardin fruitier.

2° Le jardin d'agrément dans l'antiquité.

La Commission spéciale a ensuite statué sur l'apport suivant, fait par M. CHORON : Un lot comprenant : Stachys Affinis, Choux de Milan à deux têtes, Choux de Bruxelles, Pommes Reinettes variées, Francatu, Grand Alexandre, Egrain non greffé, et Poire Beurré d'hiver. — *Mention honorable.*

---

SÉANCE DU 15 JANVIER 1893. — PRÉSIDENTE DE M. CLUET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Cluet, Legros, Chorou, Pillan, Grimbert, Vincent, Petit, Basse, Baticle et Francolin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Lozet, professeur, fait une très intéressante conférence sur la Culture forcée de la Chicorée sauvage et sur la Taille des Arbres à fruits à noyau.

L'assemblée émet le vœu que les Membres de la Commission pour la visite des jardins en 1893, soient exclusivement choisis parmi les Membres de la Section cantonale.

Il est ensuite statué sur l'apport suivant, auquel la Commission attribue une *mention très honorable* avec félicitations :

Apport de M. VINCENT : Un lot comprenant 25 variétés de Pommes de Terre, Oignons jaune paille des Vertus, Ails, Navets plats et longs, Céleri-Rave d'Erfurt, Choux de Bruxelles, Choux de Milan, Choux Cœur de Bœuf, Cardons épineux de Tours, Scarole verte maraichère, Scarole à feuilles de laitue, Persil et Fleurs coupées (Chrysanthèmes).

M. le Président donne connaissance de trois lettres qui lui sont parvenues de MM. Guillemain, Garnotel et Dugué.

Les susnommés cessent de faire partie de la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1893.

La séance est levée à quatre heures.

*Apports faits en 1892.*

Relevé des points :

MM. GARNOTEL, jardinier à Crépy.....	26 points.
CHORON, propriétaire à Séry.....	23 —
VINCENT, jardinier à Gondreville.....	18 —

**Section de La Chapelle-en-Serval.**

SÉANCE DU 22 JANVIER 1893. — PRÉSIDENTE DE M. NAZE.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Section procède au renouvellement de son Bureau pour 1893.

Elle nomme :

<i>Président</i> .....	MM. SAVIGNAC.
<i>Vice-Président</i> .....	NAZE.
<i>Trésorier</i> .....	BARBIER.
<i>Secrétaire</i> .....	PELTIER.
<i>Vice-Secrétaire</i> .....	SADET.
<i>Délégué</i> .....	DELAUNAY.

La séance est levée à deux heures et demie.

**Section de Nanteuil-le-Haudouin.**

*Extrait du procès-verbal de la Réunion du 26 Janvier 1893.*

Présents au bureau : MM. Valadon, président, Hardy, vice-président, Grélez, secrétaire, Garnotel, membre.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté.

M. Lozet a pris la parole pour traiter de la Culture de la Chicorée sauvage et de la Chicorée Wittloëf, et de la Taille du Pêcher, type des arbres à fruits à noyau.

Il a ensuite fourni à M. le Président les renseignements qu'il a demandés sur la Culture de l'Asperge et du Rutabaga et sur le moyen de reconnaître les racines gelées de plants d'arbres quelconques, de celles qui ne le sont pas.

L'Assemblée a ensuite décidé :

1<sup>o</sup> De nommer le Bureau de la Section de Nanteuil à la réunion de février, après convocations individuelles faites par le Secrétaire;

2° De choisir les Membres de la Commission de visite des jardins parmi les Membres de la Section centrale et parmi ceux de la Section de Nanteuil (Commission mixte). Les demandes de visite devront être adressées avant le 1<sup>er</sup> mai.

M. le Président informe ensuite l'Assemblée qu'en 1894, à l'occasion du Concours agricole qui doit avoir lieu à Nanteuil, il y aura probablement Exposition horticole.

Le tirage de la tombola ordinaire termine la séance, qui est levée à quatre heures.

*Apports faits aux séances, en 1892 :*

M. GARNOTEL, maraîcher à Nanteuil : 40 points.

## FABRICATION DES VINS MIXTES

Nous croyons utile de donner, à titre de renseignements, les résultats obtenus par M. Cagné, apiculteur, dans la fabrication de vins mixtes.

M. Cagné a obtenu 4.150 litres de vin avec la composition suivante :

817 kilog. de raisin (Carignan); prix, en gare d'Annecy, 20 francs les 100 kilog.....	463 40
Camionnage, pesage, droits d'entrée et d'octroi.	28 80
447 kilog. de miel, évalués à 4 fr. 50 le kilog..	475 50
4 kilog. 500 de sels Gastine, à 8 francs le kilog.	42 »
Total.....	379 70
A déduire, la valeur de 45 litres d'eau-de-vie tirée des marcs et des lies; à 4 fr. 50 le litre.	22 50
Dépense nette.....	357 20

Soit, pour 4.150 litres, un prix de revient de 0 fr. 31 par litre.

Abstraction faite de la valeur du miel, ce prix serait à peine de 0 fr. 46 par litre; et combien plus avantageuse serait la combinaison pour quiconque opérerait, comme M. Cagné, avec son propre raisin!

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

*Les Chéiroptères ou Chauves-Souris.* — Nos chauves-souris habitent les greniers, les combles, les clochers, les ruines, les vieux troncs d'arbres, les grottes, cavernes, caves et souterrains, où elles se réfugient le jour. Elles y restent tout l'hiver dans un engourdissement profond, lorsque le froid a fait disparaître les insectes qui constituent leur nourriture. Ce sont des animaux crépusculaires ou nocturnes.

Toutes les espèces de nos pays vivent exclusivement d'insectes et sont pour nous de précieux auxiliaires. Nous en citerons seulement quelques-uns. Le *Rhinolophus ferrum-equinum* (Schreber) se nourrit seulement de nos grands lépidoptères nocturnes, phalènes et sphinx; le *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein) est un grand consommateur de diptères. Le *Vesperugo noctu!a* (Schreber) vit par petites colonies, surtout dans les forêts, et établit sa demeure dans les vieux troncs d'arbres creux et vermoulus. Ses chasses, qu'il commence de bonne heure, cessent aussi assez tôt; mais, pendant ce temps-là, son appétit est insatiable, et il dévore des quantités de phalènes, bombyx processionnaires, cossus gâte-bois et autres, qui nous causent souvent de très grands préjudices. On devrait, pour favoriser la multiplication de cette espèce dans toutes les forêts, où elle serait si utile, laisser d'espace en espace quelques vieux troncs vermoulus pour les abriter. Les petits oiseaux insectivores, que l'on cherche même quelquefois à attirer par des nids factices, ne suffisent pas à protéger nos bois contre les insectes des-

tructeurs ; ils ne peuvent pas, du reste, s'attaquer, comme les chauves-souris, aux grosses espèces de lépidoptères, dont la vie active n'a lieu qu'au crépuscule ou avant l'aube. Le *Vesperugo Leisleri* (Kuhl), s'installe surtout dans des troncs d'arbres, à côté des eaux stagnantes. Le *Vesperugo pipistrellus* (Schreber) se montre dans les villes aussi bien que dans les campagnes ; il suit un peu l'homme partout, attiré par les insectes que la vie matérielle fait développer autour de nous, dans les fumiers, les matières animales en décomposition, etc.

Les *Vespertilio dasycneme* (Boie) et *Capaccini* (Bonaparte), poursuivent les insectes sur l'eau jusqu'au milieu des joncs et des roseaux. Les *Daubentonii* (Leisler), *emarginatus* (E. Geoffroy), *mystacinus* (Leisler) chassent à la fois sur la terre et sur l'eau. Le *V. Nattereri* a des mœurs beaucoup plus terrestres que les précédents. Le *V. Beichsteini* (Leisler) habite les arbres creux dans les forêts ou leur voisinage. Enfin le *V. murinus* (Schreber) ne vit que près des habitations, dans les tours, clochers et masures, où il se réunit par petites troupes.

Encore aujourd'hui, dans notre ignorance et nos préjugés, non seulement nous négligeons, mais nous détruisons ces pauvres bêtes qui nous offrent tout gratuitement leur concours le plus actif, nous rendent des services précieux et ne nous causent aucun dommage. Reconnaissons donc une bonne fois leurs mérites ; ne les tracassons plus, mais ne les oublions pas aussi, parce que c'est le soir et la nuit et non au grand jour qu'elles accomplissent modestement leurs travaux, alors que nous reposons tranquillement, croyant qu'il ne reste rien à faire jusqu'au lendemain. Rendons-leur la justice qui leur est due ; attirons-les, protégeons-les ; ce sera un très bon moyen de diminuer nos pertes en agriculture et d'accroître ainsi nos ressources.

Comme nous l'avons vu, en effet, les unes vivent dans les villes et dans notre voisinage ; elles nous débarrassent

d'hôtes désagréables et de moucherons qui prennent naissance au milieu de matières en décomposition ; les autres habitent les campagnes et s'attaquent à la foule d'insectes qui dévalisent nos récoltes ; d'autres préfèrent le voisinage des eaux, et dévorent des myriades de cousins et de moustiques ; puis un grand nombre résident dans les forêts, où leur rôle est considérable, puisque, à peu près seules, elles sont organisées pour détruire à l'état parfait, et au moment même où ils s'élancent à la recherche de leurs semblables pour multiplier leur race, ces noctuelles, phalènes, bombyx ou cossus (tous insectes crépusculaires ou nocturnes), dont les larves causent tant de dégâts chez nous, depuis surtout que, pour rajeunir les plantations, on a fait disparaître tous les vieux arbres dont les troncs vermoulus servaient d'abri et de retraite aux chauves-souris. Laissons-leur donc, à l'avenir, ces demeures sans lesquelles elles ne peuvent plus nous protéger, et, partout où c'est nécessaire, comme dans nos promenades et jardins publics, rétablissons-en de factices, pour les faire revenir et nous donner leur très sérieux et infatigable concours.

A. WALLÈS.

(Extrait des *Mammifères de France*, de M. A. Bouvier).

\*  
\*\*

*A propos du Carabe doré.* — Je visitais, il y a quelque temps, un des plus beaux jardins de Vire, lorsque je vis un certain nombre de Carabes dorés qui avaient été écrasés ; ayant manifesté mon étonnement à ce sujet, le propriétaire me dit : « Mon jardinier a tué ces vilaines bêtes qui mangent toutes mes fraises ». Alors je crus devoir faire observer que c'était une erreur résultant d'une fausse observation et que, loin de manger les fraises, ce précieux coléoptère fait une guerre acharnée à leurs ennemis, mais je ne pense malheureusement pas avoir convaincu le propriétaire ni son

jardinier, car, comme le dit un vieux proverbe, *il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.*

Voulant me convaincre, c'est-à-dire savoir si le Carabe doré mangeait les fraises, j'ai fait à ce sujet une petite expérience très simple : j'ai mis plusieurs de ces insectes dans une boîte contenant quelques-uns de ces fruits et j'ai constaté qu'après avoir été enfermés 24 heures, ils n'y avaient pas touché ; enfin, pour me rendre compte si c'était la captivité qui leur avait ôté l'appétit, j'ai remplacé les fraises par des limaces, ces mollusques ont été très vite attaqués. Je pense que cette expérience est concluante et qu'il en ressort clairement que, loin de dévorer nos fraises, le Carabe doré nous rend le service de les débarrasser des limaces et autres bestioles qui savent si bien s'en régaler à nos dépens.

(L'Apiculteur).

\*  
\*\*

*Ramez vos Pétunia.* — Ce genre de plantes, dont il existe aujourd'hui des variétés à fleurs immenses et superbes, a le défaut de pousser trop fort. Alors, les plantes s'étalent sur la terre, les fleurs se salissent et souvent des branches cassent en laissant des vides désagréables dans les massifs. On peut obvier à cet inconvénient en ramant les Petunia. Pour cela, on coupe des extrémités de rames de pois sur une longueur de 30 à 40 centimètres, on fiche ces ramettes entre les plantes au moment de la plantation. Les tiges de Pétunia se fixent dans ces branchages, et, en peu de temps, vous aurez un massif ravissant de couleurs et de variétés, surtout si vous avez celles à très grandes fleurs. Nous en avons, en ce moment, de 12 centimètres de diamètre.

Ad. VAN DEN HEEDE.

(Journal de la Société régionale d'Horticulture  
du nord de la France).

## Leçons d'Horticulture.

FÉVRIER 1893.

ARBORICULTURE :

*Taille des Arbres à fruits à pépins. — Greffage.*

CULTURE D'ORNEMENT :

*Théorie des Jardins à la Française (Suite).*

POTAGER :

*Culture forcée de la Pomme de terre.*

FLORICULTURE :

*Semis sur couches. — Taille du Rosier.*

- Senlis :* Dimanche 5, au jardin, après la séance.
- Barbery :* Jeudi 9, à 10 heures, à la mairie.
- Crépy :* Dimanche 12, à 2 heures de l'après-midi, à l'école communale.
- Retz :* Jeudi 16, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie (Rendez-vous).
- La Chapelle :* Dimanche 19, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Naze, propriétaire.
- Gouvieux :* Jeudi 23, à 2 heures, à la mairie.
- Pont-Ste-Maxence :* Dimanche 26, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Creil :* Dimanche 26, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Nanteuil :* Dimanche 26, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

1 fois . . . . .	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.